



PPRE - Programme personnalisé de réussite éducative

Aide aux élèves en difficulté scolaire

Dernière mise à jour : 21 mars 2017

Le PPRE est une action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique et éducative. Il constitue de manière évidente une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire. La continuité d'action, la cohérence et l'individualisation des réponses apportées à l'élève sont le gage de la réussite dans la lutte contre l'échec scolaire.

► 1. Repérage des élèves

Le repérage repose sur les éléments recueillis :

- à partir de la fiche de liaison cours moyen 2° année (CM2)/6°, en particulier les compétences non validées du cycle 3. Un dispositif spécifique peut être proposé : le PPRE "passerelle" ;
- lors des conseils de classe ;
- ▶ par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations apparaissant comme nouvelles et problématiques ;
- par un dispositif de veille et de suivi de l'établissement, notamment pour les objectifs d'amélioration du comportement, portés par certains PPRE.

▶ 2. Diagnostic

- ▶ Identification des compétences du socle commun non maîtrisées et de leur degré d'acquisition ;
- repérage des points d'appui pertinents (mémoire, motivation, aptitudes à l'oral, etc.);
- ▶ connaissance de l'origine des difficultés : comportement, capacité de travail, problèmes sociaux, psychologiques et/ou de santé ;
- le choix des compétences à travailler prioritairement.

▶ 3. Définition d'objectifs

Pour l'élève :

- ▶ maîtriser les compétences du socle afin de tirer profit des situations pédagogiques rencontrées en classe ;
- réduire l'écart entre les compétences acquises et les exigences du socle commun à la fin de chaque cycle ;
- ▶ améliorer l'estime de soi.

Pour l'équipe pédagogique et éducative :

- ► conduire l'élève à donner le meilleur de lui-même ;
- ▶ redonner du sens aux apprentissages de l'élève ;
- prendre en compte l'origine des difficultés et y apporter des solutions en termes de points d'appui ou de compétences, même partielles;
- impliquer l'élève et associer la famille. L'adhésion, la confiance et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

▶ 4. Modalités du PPRE

- Formalisation par l'équipe pédagogique d'un document de suivi à destination de l'élève et des parents ;
- implication de tous les membres de la communauté éducative : direction, conseil pédagogique, professeur principal, conseiller principal d'éducation (CPE), psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), assistant de service social en faveur des élèves, infirmier, etc. (éventuellement, mise à disposition d'un cahier des charges et d'un échéancier);
- ► mise en place de partenariats :
 - suivi médical, orthophoniste, psychologique ;
 - soutien scolaire en lien avec le milieu associatif;
 - accompagnement éducatif ;
 - accès à la culture, aux activités sportives ;
 - dispositif de réussite éducative piloté par la ville ;

- définition d'une durée optimale du dispositif;
- ▶ mise en place d'un tutorat (professeur principal ou professeur référent, CPE) ;
- ▶ évaluation personnalisée, fondée sur l'acquisition de compétences, préférable à une simple notation des résultats.

► 5. Mise en œuvre du PPRE

- ▶ Mise en pratique, dans la classe, d'une individualisation de l'enseignement, impliquant une différenciation pédagogique :
 - > on peut aligner les cours d'un niveau de façon à ce que plusieurs enseignants interviennent sur la même plage horaire et constituent des groupes d'élèves basés sur les compétences (les groupes doivent bien sûr évoluer au cours du temps);
 - > on peut constituer des groupes semi-hétérogènes de compétences (avec certains élèves ayant des difficultés et d'autres présentant moins de difficultés, afin de créer une émulation);
 - I'enseignant peut être secondé d'un assistant d'éducation qui, par exemple, prend en charge les élèves n'ayant pas de difficultés sur les compétences travaillées un jour donné, à l'aide d'un logiciel (se reporter aux exemples de la boîte à outils);
- organisation de petits groupes de besoins éventuellement dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (ces groupes doivent bien sûr évoluer au cours du temps) ;
- rémunération du travail supplémentaire effectué pour les PPRE : à utiliser de préférence pour les diagnostics, la coordination et le tutorat. La coordination est indispensable entre les professeurs qui enseignent la discipline, les professeurs qui se chargent des petits groupes de besoins et les tuteurs.

▶ 6. Évaluation du dispositif

- Fiche(s) de compétences pour chaque élève. Notons que les compétences seront travaillées principalement en classe entière et évaluées lors des contrôles (pensés dans une approche par compétences);
- réunions de suivi régulières, visant à piloter le dispositif ;
- bilan en fin de période afin d'évaluer, pour chacun des élèves, les progrès réalisés pour chaque compétence travaillée dans le cadre du PPRE.

Il conviendra de s'appuyer, durant les deux premières années du cycle 4, sur l'évaluation des compétences du socle commun pour établir les PPRE à mettre en place en début d'année de 3°.

▶ 7. Communication à destination des parents

Il est recommandé d'adresser aux parents, à la fin de chaque période, une fiche synthétique indiquant pour chaque compétence les progrès réalisés par l'élève.

Si un (ou des) tableau(x) des compétences acquises est(sont) joint(s) au bulletin trimestriel, cela peut être suffisant.



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 21 MARS 2017

Code de l'éducation

Partie législative

Article L311-3-1 (proposition de la mise en place d'un PPRE par le chef d'établissement) et L311-7 (proposition de la mise en place d'un PPRE par le conseil de classe).

Partie réglementaire

► Article D332-6 (formes que peut prendre l'aide spécifique aux élèves).

Autres textes

- Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (§1.1);
- circulaire n° 2015-085 du 3 juin 2015 : préparation de la rentrée 2015 : construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite ;
- ▶ circulaire n° 2012-056 du 27 mars 2012 : préparation de la rentrée 2012 (mise en place de PPRE passerelle paragraphe 1.1).



POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Présentation des PPRE , sur le site Éduscol (mis à jour en août 2011);
- nombreuses ressources proposées par l'académie de Rennes :
 - * "socle commun et PPRE", expérimentation sur les PPRE;
- dossier intitulé "aide pour une mise en œuvre efficace des PPRE" (2008) sur le site de l'académie de Poitiers, comprenant de nombreux éléments utiles (étapes, démarche, cadre législatif et réglementaire, pistes de réflexion, etc.);

þ

- les différents dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (PAI, PPS, PAP, PPRE) (pdf 571 Ko);
- "Tout sur les PPRE", sur le site de l'académie de Nancy-Metz (nombreux exemples);
- un regard critique: "Réponse aux objections" (pdf 612 Ko), article de Claire Boniface publié dans le dossier "Les PPRE, nouveau visage de l'aide individualisée" des Cahiers Pédagogiques CRAP, à consulter sur le site de l'inspection académique de la Goutte d'Or (Paris):
- rapport de la Cour des comptes du 4 mars 2015 : "Le suivi individualisé des élèves : une ambition à concilier avec l'organisation du système éducatif ". Rapport critique accompagné de propositions notamment sur le rôle des personnels de direction.
 - résumé;
 - rapport complet (pdf 1,9 Mo).

International

- Pratique de la pédagogie différenciée à l'école primaire (Belgique ministère de la communauté française) (pdf 890 Ko);
- 🕨 "À <u>l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique</u>" (Canada, ministère de l'éducation de l'Ontario) (pdf 5,9 Mo) ;



Ressources académiques sur la mise en œuvre des PPRE

- académie de Paris : PPRE : nouveaux outils de prévention ;
- académie de Montpellier : espace PPRE, sur le site du CRDP ;
- académie de Nantes : Évaluations et personnalisation des apprentissages, page de la direction académique de Mayenne sur les PPRE
- académie de Grenoble : site académique d'accompagnement de la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) au collège ;
- académie d'Orléans : dossier très complet avec des documents sur les PPRE passerelles : diaporama de présentation, fiches de liaison école/collège ;
- ▶ académie de Toulouse : présentation de l'outil de liaison PPRE passerelle CM2/6^e (pdf 862 Ko)
- présentation du PPRE passerelle (avec conseil école-collège), diaporama dynamique 'Prezi', en ligne (plutôt grand public);
- académie de Versailles : illustration en vidéo de la mise en place d'un PPRE.

Outils pédagogiques pour l'évaluation des élèves

- ▶ Banque outils d'aide à l'évaluation diagnostique sur le site Éduscol ;
- ▶ deux sites traitant de la difficulté en mathématiques et en lecture :
 - site du projet collaboratif "Mathenpoche";
 - le ROC (Repérage Orthographique Collectif), sur le site Cogni-Sciences, laboratoire des sciences de l'éducation de l'IUFM de Grenoble.

Présentation destinée aux parents

Le PPRE expliqué aux parents (Les clés de l'école), vidéo de la chaine Youtube Notre école : Jolio Curie (1min 18sec).

Q

Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat <u>Creative Commons</u>, consulter nos <u>Mentions légales</u>.

La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne de la fiche (partie droite de l'écran).



www.esen.education.fr